



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

RECHERCHES
HISTORIQUES
SUR
LA SAINTE AMPOULE.





*Reliquaire de la Sainte Ampoule,
tel qu'il était conservé dans l'Église de l'Abbaye
Royale de s^t Remi de Reims.*

RECHERCHES

Historiques

SUR

LA SAINTE AMPOULE,

Accompagnées d'un Dessin lithographié représentant cette précieuse Relique, telle qu'elle était avant sa destruction.

Par LACATTE-JOLTROIS.



BIBLIOTHEQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTREY

A REIMS,

CHEZ REGNIER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBALETTE, N.º 21.

1825.

REIMS, DE L'IMPRIMERIE DE REGNIER.

90 - CHARLES
les fondes
2 - CHARLES

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LA SAINTE AMPOULE.

EN nous occupant de quelques recherches historiques sur une des plus anciennes et des plus importantes reliques qui aient existé en France, c'est-à-dire, la Sainte Ampoule, notre intention n'est pas de chercher à établir la preuve de l'origine céleste qu'on lui attribue, et moins encore de nous mettre au nombre de ceux qui la combattent; nous voulons seulement faire connaître ce qu'était, comment, et à quoi servait cette relique, et donner en même temps une légère idée des ouvrages qui ont été écrits pour ou contre le miracle qui nous aurait procuré ce précieux trésor, honoré de toute la France, envié et respecté des étrangers, et qui a attiré sur la ville de Reims les plus insignes faveurs. Dabord, nous dirons que cette relique servit au sacre de Clovis et de plusieurs rois de la première race; de cinq de la deuxième: *Pépin* (a), *Louis-le-Débonnaire*, *Charles-le-*

(a) Pépin fut sacré deux fois, la première à Soissons, en 751, et la deuxième à Reims, par le pape Étienne III, en 752.

Simple, *Lothaire* et *Louis V*; et enfin à celui de vingt-neuf rois de la troisième (1).

HUGUES-CAPET, le chef de cette illustre race qui a déjà donné trente-six rois à la France et des monarques à presque toute l'Europe : HUGUES-CAPET, le plus grand et le plus puissant des princes du royaume à la mort de LOUIS V, et le seul capable de relever le sceptre tombé des mains des faibles rois CARLOVINGIENS, et auquel *on déféra*, comme le dit Montesquieu, *une couronne qu'il était seul en état de défendre*; (a) *Henri I.^{er}*, — *Philippe I.^{er}*, — *Louis VII*, — PHILIPPE II, surnommé Auguste; en effet quel roi mérita mieux que le vainqueur de Bouvines un si beau et si glorieux nom. Ce fut pour le sacre de ce vaillant prince, qu'on assigna aux pairs leurs rangs et leurs fonctions dans cette sainte cérémonie, et qu'on y confirma d'une manière spéciale le droit que les archevêques de Reims, en qualité de successeurs de St. Remi, avaient de sacrer et de couronner les rois de France; *Louis VIII*, — LOUIS IX auquel la France, l'Europe, une partie de l'Afrique et de l'Asie, n'ont pas cru pouvoir décerner un plus beau surnom que celui de Saint; *Philippe le Hardi*, — *Philippe le Bel*, — *Louis X*, — *Philippe le Long*, — *Charles IV*, —

(1) Voyez les notes à la fin de l'ouvrage.

(a) Esprit des Lois, livre xxxj et chapitre xxxij.

PHILIPPE IV, chef de la branche royale de Valois; — Jean II, — CHARLES V, à qui on donna le nom de Sage. Ses prédécesseurs avaient plusieurs fois, à la tête de leurs armées, exposé leur vie et leur couronne; du fond de son palais, CHARLES sut, comme le dit un historien, « relever la France » de l'opprobre où l'avaient plongé leurs défaites, « humilier les deux rois de Navarre et d'Angleterre, » leur enlever leurs conquêtes, protéger ses alliés, « rétablir l'ordre et la tranquillité parmi ses peuples, » et les faire jouir d'un bonheur qu'ils n'avaient pas connu depuis long-tems » (a); — Charles VI, — CHARLES VII; quel prince vit jamais son règne marqué par des évènements plus extraordinaires, on pourrait même dire plus miraculeux? une jeune paysanne, âgée de 17 ans, simple, innocente, et vertueuse, sans nom, sans fortune, sans éducation, quitte son pays malgré la rigueur de l'hiver, se rend à Chinon, y découvre au milieu de ses nombreux courtisans le roi qu'elle n'avait jamais vu, se jette à ses pieds et lui dit : *Gentil Dauphin, j'ai nom Jeanne la Pucelle; le Roi du ciel m'a envoyée pour vous secourir, s'il vous plaît me donner gens de guerre; par grâce divine, et force d'armes, je ferai lever le siège d'Orléans, et vous*

(a) Histoire de France à l'usage de la jeunesse; Lyon, 1817, etc.

mènerai sacrer à Reims malgré vos ennemis, etc.
 (a). Tout arrive comme elle l'a promis ; après quelques attaques , elle emporte Orléans assiégé depuis près de sept mois par les Anglais ; et sans munitions d'aucun genre , presque sans argent , elle traverse avec douze mille hommes quatre-vingts lieues de pays occupé par les ennemis , arrive à Reims , et là sa mission s'accomplit ; ensuite *Louis XI* , — *Charles VIII* , — *LOUIS XII* , le père du peuple , — *FRANÇOIS I.^{er}* , qui pensait n'avoir rien perdu tant qu'il lui restait l'honneur ; — *Henri II* , — *François II* , — *Charles IX* , — *Henri III* , — *Louis XIII* , — *LOUIS XIV* , qui sut imprimer à son siècle un caractère tellement grand , qu'aucune époque de la monarchie ne peut lui être comparée ; *Louis XV* et le *Roi martyr*. Avec *LOUIS XVI* devait périr tout ce qui avait rapport à la royauté ; aussi les révolutionnaires firent-ils leurs efforts pour détruire la Sainte Ampoule ; mais n'anticipons pas sur des faits que nous reproduirons plutard , et parlons des auteurs qui ont écrit sur cette relique.

Le père Cerziers assure positivement , dans son livre intitulé : *l'Apôtre de nos Rois (St. Remi)*

(a) Histoire de Jeanne d'Arc , dite la Pucelle d'Orléans , par l'abbé Langlet Dufrenoy. *Amsterdam* , 1775.

(a), que la Sainte Ampoule a une origine toute céleste, et il s'appuie, non seulement sur ce qu'en ont dit St. Thomas d'Aquin, Jean Charlier dit *Gerson* et plusieurs autres historiens; mais encore sur le témoignage des ennemis même de l'église; et il finit par dire *que les rois de France se peuvent glorifier d'être les oints du Seigneur, puisqu'il n'y a qu'eux qui retiennent l'image du sacerdoce conjoint à la royauté.*

Jean-Jacques Chifflet, dans son ouvrage de *Ampullâ Remensi*, ne néglige rien pour détruire ce qu'on a rapporté de miraculeux sur la Sainte Ampoule; mais ce qui paraîtrait singulier, si cela n'était pas assez commun chez quelques écrivains, c'est que ce destructeur de l'Ampoule de Reims admettait le suaire de Besançon (b).

Jacques-Alex^{dre}-le-Teneur, dans un ouvrage qu'il a publié en faveur de la Sainte Ampoule (c), paraît vouloir combattre Chifflet; mais dom Guillaume Marlot avance (d) que cet auteur fut plutôt

(a) Les heureux commencemens de la France chrétienne, sous l'apôtre de nos rois, St. Remi, in-4.º, Reims 1633.

(b) Dictionnaire historique de Feller, article J.-J. Chifflet.

(c) Tractatus de sanctâ Ampullâ Remensi.

(d) Voyez Théâtre d'honneur et de magnificence préparé au sacre des rois. Reims, 1654. in-4.º

l'apologiste du livre de ce dernier, qu'il n'en fit réellement la réfutation. Le même Marlot, dans son ouvrage sur les Sacres (a), livre II, chapitre 1.^{er}, défend fortement l'origine céleste de la Sainte Ampoule. Il prétend que ce miracle, reconnu par des anciens, n'a été attaqué que par les hérétiques du 16.^e siècle, qui se sont, dit-il, « *efforcés d'en détruire* » *la créance à dessein de rendre l'onction des rois* » *indifférente*, etc. » ; il répond habilement aux objections faites par plusieurs écrivains, et il pense que le silence de Grégoire de Tours ne peut en aucune manière infirmer la sainteté de l'Ampoule ; d'abord, parce que cet évêque n'a pas voulu traiter de tout ce qui avait rapport à la conversion de Clovis, puisqu'il existait déjà un ouvrage où toutes ces particularités étaient décrites fort amplement ; 2.^o parce que *l'Histoire ecclésiastique et profane* de ce prélat a paru tronquée à quelques personnes qui l'ont examinée avec la plus scrupuleuse attention ; 3.^o enfin, parce que des faits importants qui regardent St. Remi, ont été oubliés par cet historien, et que ces faits ont toujours été crus, sans la moindre contestation. Ce bénédictin va plus loin ; il rapporte l'épitaphe de CLOVIS, qui se voyait anciennement dans l'église de Ste.-Genevieve de Paris, et que nous transcrivons ici :

(a) Le Théâtre d'honneur et de magnificence, etc.

Ici est inhumé le très-illustre roy LOUIS; appelé CLOVIS avant son Batême, cinquième roy des Français, mais vray chrétien, lequel fut créé consul et nommé AUGUSTE par l'empereur Anastase; Saint Remy le batisa, un ange apporta une fiole remplie d'une sainte liqueur pour son batême.

Dorigny, dans sa Vie de St. Remi (a), devait, d'après la manière dont cet ouvrage est conçu, se déclarer l'apologiste de la Sainte Ampoule; il fait plus, il entreprend dans la dissertation qu'il met à la suite de l'histoire de ce St. Evêque, dissertation plus sagement écrite que tout ce qui la précède, de prouver que l'archevêque Hincmar n'a pu être ni assez imprudent, ni assez téméraire pour en imposer sur un point aussi important à toute la cour assemblée à Metz, à tous les évêques, dont plusieurs avaient à se plaindre de lui, et à toute la France, qui n'aurait pas manqué de prouver la fausseté de ce prétendu miracle. A l'exemple de Ceriziers et de Marlot, il se sert de l'autorité de St. Thomas et du chancelier Gerson; il y ajoute celle de St. Antonin, archevêque de Florence, d'Innocent II et de Paul III, et croit finir d'une manière très concluante, en rapportant ce que

(a) Histoire de la Vie de St. Remi, archevêque de Reims. Troyes et Châlons, 1714, in-12.

pensait Colbert sur cette relique ; mais de quel poids voulait-il que fut l'autorité de ce grand ministre ? le surintendant de Louis le Grand était, sans contredit, très habile en finances ; mais il pouvait être fort ignorant sur une matière aussi délicate.

Jean Lacourt, chanoine de l'église de Reims, savant critique et d'une érudition peu commune, qui a laissé des manuscrits très précieux sur l'histoire de la métropole de la seconde Belgique, n'a rien dit de satisfaisant sur un sujet qui avait déjà fixé l'attention de tant d'hommes de mérite ; il hésite, il cherche, et ne sait quel parti prendre ; tantôt il se déclare pour le miracle, tantôt il le rejette comme une invention purement humaine ; et cependant il a écrit cette phrase ; « *Hinemar* » *aurait-il osé en imposer aux prêtres et à la* » *postérité. C'était un fait fondé sur la tradition* » *du diocèse, et il était aisé de savoir si on avait,* » *ou si on n'avait pas de ce chrême* » (a).

Pluche, si estimable dans tous ses ouvrages, guide sûr et plein de candeur, semble avoir quitté sa gravité ordinaire ; pour badiner en quelque sorte sur ce point si sérieusement traité dans les siècles précédens ; suivant lui, Hincmar a pu se

(a) Mss. de Jean Lacourt, à la bibliothèque de la ville de Reims.

tromper sur la manière dont St. Remi a reçu l'huile sainte et sur l'occasion qui a donné lieu à cet évènement ; mais n'a voulu tromper personne. C'est une méprise, dit-il , il a confondu les deux ampoules remplies miraculeusement à la prière de ce St. Prélat , au moment où il allait administrer le baptême à un homme de condition , dangereusement malade : mais cet auteur aurait-il pensé que cette méprise eût été partagée par tous les successeurs de cet archevêque ? quels que soient , au reste , les sentimens de cet écrivain sur l'origine de la Sainte Ampoule , sa lettre (a) mérite d'être lue et le sera toujours avec plaisir.

L'opinion de Pluche , sur les deux Ampoules , a été suivie par l'auteur de l'histoire de l'Eglise Gallicane , et le père Longueval en la rapportant ne fait aucune difficulté de le citer.

Le savant abbé de Vertot n'a pas craint d'exercer sa plume pour la défense de la Sainte Ampoule ; et malgré les difficultés qu'offrait un sujet tant de fois rebattu , il aborde franchement la question et commence sa dissertation de cette manière « *Le ciel ,*
» *au baptême du grand Clovis , se déclara d'une*
» *manière toute particulière en faveur de ce prince*
» *et de ses successeurs , et par préférence à tous*

(a) Lettre sur la Sainte Ampoule et sur le sacre de nos rois à Reims. Paris, 1775. In-12.

» *les souverains de la chrétienté, etc.* (a) ». Il nous montre St. Grégoire le Grand, reconnaissant la prééminence de la monarchie française, et l'historien Anglais, Mathieu Pâris, déclarant que la préséance appartient à nos rois, qu'ils sont les premiers souverains du monde, et qu'à l'archevêque de Reims, premier pair de France, appartient le privilège de les sacrer *avec une huile céleste et miraculeuse*. Il parle du miracle, cite en sa faveur, Aimoin, Flodoard et Guillaume le Breton : passant ensuite aux critiques, il ne dit rien de plus que les écrivains qui l'ont précédé ; seulement en ce qui regarde Grégoire de Tours, il fait entendre que la concurrence qui existait entre les églises de Reims et de Tours, a pu déterminer cet historien à ne rien dire de la Sainte Ampoule ; et il ajoute « qu'on ne peut, sans injustice, se servir du » silence des auteurs qui ont précédé Hincmar » pour décrier le miracle de la Sainte Ampoule ; » pendant qu'on ne veut pas faire attention au » même silence qu'ont gardé les historiens con- » temporains et postérieurs à Hincmar, dont au- » cun n'a réclamé contre un fait si surprenant ;

(a) Dissertation au sujet de la Sainte Ampoule, conservée à Reims pour le sacre de nos rois. Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tome 2. Amsterdam, 1719, etc.

» quoique plusieurs prélats , comme Ivès de Char-
» tres , et Imbert , archevêque de Sens , ayent eu
» des démêlés avec l'église de Reims au sujet du
« sacre de nos rois , etc. ». Cependant il ne dissimule
pas que l'archevêque de Reims n'ait inséré dans
l'histoire de la Vie de St. Remi des choses indignes
de ce grand saint et du fondateur de notre monar-
chie ; il n'est pas même éloigné de croire que ce
prélat ne l'a fait que pour donner plus de grandeur à
son église , et , par ce petit moyen , l'élever au-dessus
des autres églises de France : il a eu tort , dit-il , « de
» mêler tant de prestiges , de faits supposés et de
» petits contes , avec un miracle aussi éclatant
» que celui de la Sainte Ampoule , dont la noto-
» riété publique , avant ce prélat et indépendam-
» ment de son histoire , était consacrée par une
» suite de plusieurs siècles et par une espèce de
» consentement général de toutes les nations ».

Anquetil , dans son Histoire de Reims , devait
nécessairement parler de la Sainte Ampoule ; mais
croyant inutile d'entrer dans une discussion qu'il
regardait comme épuisée , il s'est contenté de ren-
voyer ses lecteurs aux dissertations de l'abbé de
Vertot et du père Longueval , et de dire seulement ,
dans une note , que « Grégoire de Tours n'en
« parle pas , et son silence , ajoute-t-il , est un fort
» préjugé contre la vérité du miracle ; qu'Hincmar ,
» le premier qui est venu en parler après trois

» cents ans , a été copié par tous les écrivains , et
 » que tous l'ont arrangé à leur manière ».

Cette indifférence de la part d'Anquetil sur la Sainte Ampoule , avait déjà jeté dans le dernier siècle quelque défaveur sur cette relique ; mais le peu d'intérêt qu'on lui portait depuis qu'elle semblait avoir été tout-à-fait perdue , ainsi que les préjugés anciens et nouveaux formés contre elle , faisaient croire qu'elle serait pour toujours oubliée ; le contraire est pourtant arrivé. Tout récemment un écrivain , connu par plusieurs brochures , plus hardi , sans doute , d'autres ont peut-être déjà dit plus savant qu'Anquetil , a déclaré dans un ouvrage intitulé : *Essais Historiques sur la ville de Reims* (a) , avec ce qu'on appelle la noble indépendance d'un philosophe , qu'il ne partage aucunement l'opinion de ceux qui attribuent une origine céleste à la Sainte Ampoule ; et , fort de ses connaissances , il prétend qu'*aucun historien , aucun orateur , aucun poëte du temps* ne fait mention de ce miracle ; il ne s'en tient pas là ; il entreprend de le prouver. Le nombre des défenseurs de la relique

(a) Essais historiques sur la ville de Reims , par un de ses habitans. *Reims* 1824 et 1825 , que personne ne confondra avec les Essais historiques sur la ville de Reims , depuis Jules César jusqu'à nos jours , etc. publiés par la commission des archives de cette ville ; et imprimés à Reims , chez Regnier , 1822 et années suivantes.

ne l'épouvante pas, et semblable aux héros dont parlent les poètes, il laisse de côté les plus foibles pour n'attaquer que les plus redoutables. Marlot et Dorigny ne peuvent l'arrêter un moment; Vertot, Vertot seul est digne de sa colère; il s'attache à lui, le poursuit sans relâche; et, après avoir essayé de prouver que le silence d'Avitus, évêque de Vienne, et de Nicetius, évêque de Trèves, est favorable au système qu'il soutient, il vient le forcer dans le testament de St. Remi, comme dans son dernier retranchement. Là, Vertot s'était cru fort, il s'appuyait d'ailleurs sur ces mots *quem in regie majestatis culmen perpetuo duraturum elegi, baptisavi, de sacro fonte suscepi, donoque septiformis spiritus consignavi et per ejusdem sancti spiritus sacri chrismatis unctionem ordinavi in regem.* Mais qu'il est foible contre un philosophe aussi aguerri que son antagoniste qui, d'un seul mot le pulvérise, et ce mot, c'est que *le testament de St. Remi est apocryphe* (2): fier d'un coup aussi éclatant, il s'éloigne du champ de bataille, et laisse au *catholique Pluche* (3) le soin de soutenir le combat; mais il y revient peu de temps après, et termine une action aussi glorieuse en apostrophant les *Omars catholiques* (4), et en donnant à ses lecteurs une preuve nouvelle de sa grande érudition; Ovide et le Mahomet du patriarche de Ferney arrivent fort à propos pour prendre part à son triomphe,

Avant de finir cet exposé, qu'il nous soit permis de faire une observation. Beaucoup d'auteurs ont écrit l'histoire de France; tous, ou presque tous ont gardé sur le miracle de la Sainte Ampoule le silence le plus absolu : comment ce silence n'a-t-il pas été remarqué par ceux qui combattent la céleste origine de cette relique, et pourquoi ne l'ont-ils pas opposé à leurs adversaires ?



La Sainte Ampoule, conservée dans le tombeau de St. Remi, était une petite fiole de verre ou de cristal (a) d'un pouce et demi de hauteur, remplie, aux deux tiers, d'un baume brun foncé, congelé à ses parois (5); son col, qui était bouché avec du taffetas rouge, avait sept lignes de circonférence, et le fond en avait treize : elle se trouvait enchassée dans une espèce de rose de vermeil, de la forme d'une assiette ordinaire, longue de quarante-cinq lignes et ornée de pierreries : elle s'ouvrait en deux parties : la bordure était artistement travaillée : le dessus était à jour et recouvert d'un cristal à travers lequel on voyait la fiole placée dans le dos d'une colombe d'or ; cette colombe avait trente-huit lignes de longueur. A côté était une aiguille d'or, longue de trente-sept lignes, qui servait pour

(a) Marlot, Théâtre d'honneur, et l'Almanach de Reims pour l'année 1771.

prendre on plutôt détacher du baume de la fiole , qu'on mêlait au saint Chrême dont on sacrait nos rois. Ce mélange se faisait sur une espèce de patène d'argent , appliquée au revers du reliquaire : et cette patène , rivée de tous côtés avec des clous d'argent , n'était détachée qu'au moment même du sacre , sur l'autel de la cathédrale.

L'abbé de St. Remi et le grand-prieur avaient seuls le droit de porter la Sainte Ampoule de l'église de St.-Remi à l'église Métropolitaine et cela se pratiquait de la manière suivante :

Le jour du sacre (a) le bailli général des bailliages et mairie de l'abbaye royale et archimonastère de St.-Remi , accompagné du procureur fiscal général et assisté de son greffier , se transportait de grand matin , en l'église de St.-Remi , pour être présent à la prestation du serment et recevoir , conjointement avec le grand-prieur , le cautionnement des seigneurs envoyés par le roi en qualité d'otages pour sûreté de la Sainte Ampoule lors de son transport en l'église métropolitaine , où l'auguste cérémonie se faisait , et de son retour dans l'église de St.-Remi. Il se rendait aussitôt près du maître autel , avec le grand-prieur qui était en aube , ayant l'étole pendante et revêtu d'une

(a) Procès-verbal du transport de la Sainte Ampoule pour le sacre de Louis XVI. *Reims*, 1775.

chape; du trésorier de ladite abbaye en aube et l'étole croisée, du sous-prieur et du procureur en aubes, du chantre et du sous-chantre, portant chape et le bâton cantoral à la main, et autres religieux de l'abbaye en aubes. Alors se présentaient les quatre chevaliers barons de la Sainte Ampoule (6) comme ayant droit, à cause de leurs seigneuries mouvantes et relevantes en plein fief de l'abbaye de St.-Remi, de tenir les quatre bâtons du dais ou poële sous lequel la Sainte Ampoule devait être portée. Ils promettaient de ne pas quitter la sainte relique et d'exposer leur vie, s'il le fallait, pour sa conservation. Revêtus de leur costume, qui était un pourpoint et des chausses retroussées de satin blanc, avec la croix de chevalier de la Sainte Ampoule, brodée en or et en argent sur le côté gauche du pourpoint et du manteau, un chapeau couvert de satin blanc, bords retroussés, ruban noir et rosette derrière, garni d'un bouquet de plumes noires à deux rangs, les bas et les souliers blancs, avec des jarretières et des rosettes de ruban noir, et décorés sur leur pourpoint d'une écharpe de velours blanc, bordée d'une frange d'argent, ils se mettaient à genoux sur le premier degré du grand autel; là le prier passait à leur col un large ruban de soie noire moirée, à l'extrémité duquel pendait la croix d'or de la chevalerie, émaillée, anglée et cantonnée de

quatre fleurs de lys d'or, représentant d'un côté une colombe ayant à son bec une Sainte Ampoule et au revers l'image de St. Remi, apôtre de la France et patron de l'abbaye.

Le bailli faisait ensuite appeler, par un de ses sergens, les officiers de la compagnie des habitans du ChesnelePopuleux (7) vassaux de l'abbaye. Ceux-ci, arrivés en face du maître autel, promettaient et juraient, sous la foi du serment, de se comporter décemment, de veiller à la conservation de la Sainte Ampoule, au péril même de leur vie, jusqu'à ce qu'elle fut remise dans le tombeau de St. Remi.

Venaient ensuite les quatre seigneurs otagers (8) qui arrivaient dans l'église par le grand portail, vêtus uniformément d'habits, vestes, culottes et manteaux d'étoffes d'or, légèrement rayés en noir, le chapeau noir, garni de plumes de même couleur, le bord retroussé en devant, les bas blancs avec fleurs brodées en or, les souliers noirs, ornés de rosettes couleur de feu, avec réseaux d'or; ils entraient précédés d'un aide des cérémonies en grand costume, et suivis de leurs écuyers, tous quatre chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, couverts d'habits écarlates, galonnés en or, portant chacun un guidon de taffetas blanc, aux armes de France d'un côté et celles desdits seigneurs de l'autre. Parvenus au

bas des degrés du grand autel, ils déclaraient qu'ils étaient envoyés par sa majesté pour faire apporter honorablement et avec révérence, en l'église métropolitaine de Reims, la Sainte Ampoule conservée dans le tombeau de St. Remi, et qui devait servir au sacre et couronnement du roi, s'offrant de rester en otages dans l'abbaye, jusqu'à ce qu'elle fut rapportée et replacée dans le tombeau. Sur cette déclaration, le grand-prieur répondait qu'il était prêt à obéir aux ordres de sa majesté. Ces quatre seigneurs, toujours au bas des degrés de l'autel, tiraient alors au sort dans un livre, le rang qu'ils devaient tenir entr'eux, et le livre des évangiles étant apporté par le trésorier, qui faisait lecture à haute voix de l'évangile du jour, le grand-prieur requérait leur serment, et ils juraient, la main sur le livre saint, qu'il ne serait fait aucun tort à la Sainte Ampoule, et qu'ils exposeraient leur vie pour sa conservation: ils se constituaient, dès ce moment, cautions solidaires et demeureraient en otages. Cependant, après avoir ainsi engagé leur liberté, ces seigneurs demandaient au grand-prieur et au bailli, qu'il leur fût permis d'accompagner la sainte relique à l'église métropolitaine, pour sa plus grande sûreté, sous le même cautionnement, ce qui leur était accordé: ensuite le grand-prieur, accompagné du trésorier, allait au tombeau de St. Remi, en

tirait la Sainte Ampoule et la présentait à baiser à ces chevaliers , à l'aide des cérémonies , aux quatre barons , au bailli et au procureur fiscal , tous à genoux sur le degré qui était devant le tombeau : puis le grand-prieur ayant suspendu à son col , par une chaîne d'argent , le reliquaire , tout le clergé sortait de l'église par la porte collatérale , vers sept heures du matin , en chantant le *Veni Creator*. La compagnie des habitans du Chesne-le-Populeux , en habits verts , vestes et culottes blanches , ayant à leurs chapeaux une cocarde blanche surmontée d'une petite branche de feuilles de chêne , le fusil sur l'épaule et rangée sur deux lignes , marchait tambours battans et drapeaux déployés. Au milieu était le suisse de l'abbaye , suivi de l'appariteur , de deux sergens du bailliage de Saint-Remi , l'épée au côté et leurs baguettes en main : venait ensuite la croix des R. P. Minimes , portée par un des religieux de leur communauté en aube ; les P. Minimes aussi en aubes et sur deux colonnes : après eux les deux croix de l'abbaye , suivies des religieux bénédictins revêtus d'aubes ; du chantre et sous-chantre en chapes , le bâton cantoral à la main , tenant chœur ; le grand-prieur toujours revêtu de ses ornemens , sous un dais de moire d'argent , brodé de franges unies , aussi d'argent , surmonté de fleurs de lys , tel , en un mot , qu'il était envoyé par sa majesté. Ce dais était

porté par les quatre chevaliers barons ; derrière eux enfin , marchaient le bailli , le procureur-fiscal et deux sergens. Le dais sorti de l'église , le grand-prieur montait sur un cheval blanc, dit *Haquenée*, couvert d'une housse de moire d'argent , relevée d'une broderie très-riche , avec une frange autour. L'aide des cérémonies marchait devant , précédé de l'aide-major des gardes-françaises à cheval : après eux , deux des seigneurs otages , avec leurs écuyers portant leurs guidons , tous les quatre à cheval : au côté de la *Haquenée* , étaient placés quatre valets de pieds du roi , dont les deux premiers tenaient les rênes de la bride : derrière le dais se trouvaient les deux autres seigneurs otages , leurs écuyers, les guidons en main et à cheval, comme les précédens ; une compagnie des gardes-françaises tenait la droite , et une compagnie des gardes-suissees était à la gauche , toutes les deux la bayonnette au bout du fusil , et tambour battant.

Le cortège défilait par les rues de St.-Julien , de la Halle St.-Remi , du Cerf , rue Neuve , du Bourg St.-Denis , et la rue de Ste. Catherine , qui étaient toutes tapissées ; et arrivait devant le portail de l'église métropolitaine , près duquel le grand-prieur , les seigneurs otages et leurs suites , descendaient de cheval. On laissait le dais à l'entrée de l'église , alors les religieux et le clergé qui avaient accompagné la Sainte Ampoule , se retiraient dans la

chapelle de St.-Nicolas de l'Hôtel-Dieu. Quelques instans après, le grand-prieur, le trésorier, les seigneurs otages et leurs écuyers, les chevaliers-barons et les officiers du bailliage de St.-Remi, entraient dans l'église. Arrivés auprès du chœur, monseigneur l'archevêque de Reims, en habits pontificaux, et la mître en tête, précédé de sa croix et du clergé de la cathédrale, assisté des seigneurs évêques de Soissons et d'Amiens, faisant diacre et sous-diacre, se présentaient pour recevoir la Sainte Ampoule des mains du grand-prieur qui lui disait : *Monseigneur, je remets entre vos mains ce précieux trésor envoyé du ciel, au Grand S. Remi, pour le Sacre de Clovis, et des rois ses successeurs; mais auparavant je vous supplie, selon l'ancienne coutume, de vous obliger à me le rendre après que le sacre de notre roi N. sera fait.* A quoi le seigneur archevêque répondait : *Je recois avec respect cette Sainte Ampoule, et vous promets, foi de prélat, de la remettre entre vos mains, la cérémonie du sacre achevée.* A l'instant la Sainte Ampoule était remise à monseigneur l'archevêque qui rentrait dans le chœur accompagné des mêmes prélats et du clergé. Le grand-prieur et le trésorier le suivaient avec les seigneurs qui étaient entrés avec lui; tous les assistans se levaient et s'inclinaient à la vue et sur le passage de la relique, et monseigneur l'archevêque allait la déposer sur l'autel.

Les seigneurs otages se plaçaient alors dans les quatre premières stales hautes du côté de l'évangile : leurs écuyers occupaient les quatre stales basses du même côté, toujours leurs guidons en main : le prieur restait en chape et l'étole pendante, sur les degrés de l'autel, du côté de l'épître, le trésorier était près de lui en étole croisée, et les chevaliers-barons s'asseyaient du même côté sur des banquettes qui leur étaient destinées auprès d'un des piliers du chœur.

L'instant des onctions arrivé (9), le grand-prieur montait à l'autel pour retirer la Sainte Ampoule du reliquaire, il la remettait au seigneur évêque de Soissons qui la donnait, sur-le champ, au seigneur archevêque. Alors, ce prélat retirait avec l'aiguille d'or et déposait sur la patène dont nous avons parlé, quelques parcelles du baume qui y était renfermé, et la rendait ensuite au grand-prieur qui la replaçait sur l'autel pour y rester jusqu'à la fin de la cérémonie. La grande messe chantée, et S. M. étant sortie de l'église, le grand-prieur, averti par l'aide des cérémonies, reprenait et suspendait la Sainte Ampoule à son col, et, suivi du trésorier, des seigneurs otages, de leurs écuyers, des chevaliers barons et des officiers du bailliage de St.-Remi, sortait de l'église métropolitaine reconduit par le chœur jusqu'au grand portail. Le cortège retournait à l'église de St.-Remi par les mêmes rues et dans

le même ordre qu'il était venu ; arrivé au pied du sanctuaire, le grand-prieur disait une oraison en action de grâce , et reportait le reliquaire dans le tombeau. Les seigneurs otages requéraient acte de ce qui les avait concerné dans cette cérémonie et laissaient leurs guidons en mémoire du sacre du roi N. (10). Le dais restait de même à l'église , et la haquenée était conduite dans les écuries de l'abbaye suivant les ordres de sa majesté qu'on notifiât aux habitans du Chêne-le-Populeux. Le procès-verbal du transport de la Sainte Ampoule , et de son retour , était alors signé par les seigneurs otages , les chevaliers barons , les dignitaires de l'abbaye , par le bailli , le procureur fiscal et le greffier.

On a toujours pensé et l'on croit généralement que la Sainte Ampoule ne sortit jamais de Reims , si ce n'est en juillet 1483, pour être portée au Plessis-Tours , où Louis XI était dangereusement malade : ce prince l'avait fait demander pour la joindre à plusieurs reliques apportées d'autres lieux , prétendant , par cette dévotion , prolonger ses jours et éloigner la mort prête à le frapper. Cependant , nous sommes bien persuadés que ce n'est pas la seule fois qu'elle est sortie de cette ville, et nous croyons pouvoir avancer , sans craindre qu'on nous oppose le silence des historiens , qu'Hincmar l'emporta avec lui en 882 lorsqu'il se vit obligé de s'éloigner de sa

métropole menacée par les Normands : s'il enleva dans sa fuite le corps de St. Remi, et mit en même temps en sûreté tous les trésors de son église, pourquoi n'aurait-il pas agi de même à l'égard de la Sainte Ampoule, qui, de quelque manière qu'on le prenne, devait être pour ce prélat le trésor le plus précieux ? Et le silence observé sur ce fait dans une circonstance aussi critique, est bien facile à expliquer : cet archevêque accablé d'années et de douleur de voir la France livrée au pillage des peuples du nord, garda probablement, en se rendant à Epernay, afin de mettre à couvert ce qu'il avait de plus cher, une espèce d'incognito; il empêcha, sans doute, qu'on rendit aux reliques qu'il avait avec lui les honneurs qu'elles méritaient, dans la crainte de nuire à sa marche ou pour le moins de la retarder. Ainsi sa fuite précipitée ne laissa rien à dire à l'historien, et il ne put faire l'énumération des objets précieux que ce vénérable pontife enlevait. Il n'en fut pas de même quand LOUIS XI voulut avoir près de lui la Sainte Ampoule : la France, en paix, n'était pas déchirée par des hordes étrangères traînant avec elles toutes les horreurs de la guerre, et ne laissant aux peuples d'autres soins, que de songer à leur propre conservation. On a donc pu, lorsqu'Hincmar se retira derrière la Marne, ne pas faire mention de cette relique; mais par la raison contraire, il était tout naturel, quand LOUIS XI la

fit venir au Plessis-les Tours, de transmettre à la postérité les honneurs qu'elle reçut sur une ligne de près de cent lieues.

Le superstitieux Louis XI, attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau, espérait, comme nous l'avons dit, se soustraire au coup dont il était menacé, en réunissant autour de sa personne non-seulement les reliques les plus révérees, mais encore les personnages les plus recommandables par leur piété (a). Il les pria avec instance de vouloir bien lui conserver ses jours. Des prières publiques étaient faites dans toutes les parties du royaume pour le rétablissement de sa santé, et chacun s'empressait de l'en instruire. L'abbé de St.-Remi ne fut pas le dernier à remplir ce devoir; il ne manqua pas de lui écrire qu'il faisait tous les jours célébrer une messe solennelle à son intention, et c'est peut-être ce qui donna lieu au roi de se ressouvenir de la Sainte Ampoule; aussi, après avoir remercié ce religieux *de la belle messe* et de ses prières, il lui manda de lui apporter la sainte relique, afin qu'il pût en prendre *petite goutte, etc.*, et voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet à l'abbé et aux religieux de St.-Remi.

« Chier et bien amé : nous, veu les lettres que
» vous nous avez écrites, sçavons très bon gré de

(a) Voyez Anquetil, Histoire de Reims.

» la belle messe, et des prières que vous, et vos
» religieux avez faites, et faites pour nous, nous
» voudrions bien, s'il se pouvait faire, avoir petite
» goutte de la Sainte Ampoule; et pour ce, nous
» vous prions que vous advisez, et enquerrez s'il se
» pouroit faire d'en tirer un peu de la fiole où elle
» est sans péché, ne danger : et se ainsi est que
» on le puisse faire, vous même apportez nous-en
» quelque part que serons; car plus grand plaisir
» ne me pourriez faire : mais à tous vous prie que
» vous advisez bien, et comment il se pouroit
» faire. Donné à Saint-Laurens de la Roche, le
» dix-septième jour d'avril. Ainsi signé Louis; et
» audessous, Parent.

L'abbé fut très-surpris de cette proposition, et comme il craignait qu'une fois sortie de ses mains, cette relique n'y rentrât qu'avec peine, il répondit qu'il ne pouvait le faire sans le consentement du saint Père. Louis, dans une affaire aussi importante, n'était pas homme à se rebuter si facilement; il dépêcha un exprès à Rome, et sitôt qu'il eut obtenu du souverain pontife la bulle qui permettait le transport de la Sainte Ampoule, il fit partir pour Reims, Claude de Montfaucon, gouverneur d'Auvergne, son premier chambellan, avec une lettre datée du quatorze juillet. Il l'eut à peine écrite, qu'il fit réflexion que dans une affaire de cette nature un ecclésiastique le servirait beaucoup,

mieux qu'un laïque; il adjoignit de suite au gouverneur d'Auvergne, l'évêque de Seez et Jean de Sammeville son second chambellan, auxquels il remit une autre lettre plus pressante que la première, et datée du même jour (a).

Ces deux lettres ne purent satisfaire son extrême impatience, il en fit partir le 16, une troisième pour l'abbé de St.-Remi, moins longue que les précédentes; mais plus menaçante; nous avons pensé qu'on la lirait ici avec plaisir.

« De par le roi.

» Chier et bien-aimé, nous vous envoyons pré-
 » sentement nôtre amé et féal conseiller et premier
 » chambellan, Claude de Montfaucon, gouverneur
 » d'Auvergne, à Reims, pour recouvrer la Sainte
 » Ampoule qui est en votre église, et icelle me
 » faire apporter, en suivant l'octroy et concession
 » de notre Saint-Père, et pour notre santé. Si
 » vous prions, et néanmoins, mandons et com-
 » mandons, que allez en la compagnie de notre
 » premier chambellan, faire bailler et délivrer
 » ladite Sainte Ampoule, et icelle nous faire ap-
 » porter, et vous nous ferez très-agréable plaisir,
 » et ne veuillez faire faute que ne l'ayons, sur-

(a) Marlot, dans son théâtre d'honneur, etc., rapporte toutes les lettres et la bulle qui ont été écrites à ce sujet; nous avons cru devoir nous borner à faire connaître la première et la dernière de ces lettres.

» tout que doubtez nous déplaie. Donné aux
 » Moutils-lez-Tours le xvj jour de juillet, LOUIS.
 » Lemoine ».

La caractèrè du roi ètait trop bien connu pour ne laisser aucun doute sur ce qu'il pourrait faire ; et la *mique-maque de Reims*, encore présente à l'esprit des Rémois, leur commandait l'obéissance ; c'est le parti que prirent le conseil de ville, le chapitre et les religieux de St.-Remi ; on délivra la Sainte Ampoule aux commissaires que le roi avait envoyés, et le chapitre députa Daniel Auger et Jean Boucher, chanoines de la cathédrale, pour accompagner le trésorier de St.-Remi qui la portait(a) ; le chapitre ordonna une procession générale pour la conduire jusqu'aux portes de la ville, ce qui eût lieu le 29 juillet suivant ; et une compagnie de la milice bourgeoise lui servit d'escorte. Partout où la Sainte Ampoule passa, elle fut, d'après les ordres du roi, reçue avec la plus grande solennité. La capitale lui rendit encore de plus grands honneurs que les autres villes ; le parlement alla, avec toutes les autorités, la recevoir à l'une des portes de cette grande cité, la conduisit jusqu'à la sainte Chapelle, où elle resta toute la nuit, et d'où, le lendemain, le même cortège se rendit pour la

(a) Mss. de Cocquault, à la bibliothèque de la ville de Reims.

reprendre , et l'accompagner jusqu'à Notre-Dame-des-Champs. Arrivée au Plessis-les-Tours , Louis la fit apporter dans sa chambre ; *et était*, dit Philippe de Commines (a) , *sur son buffet à l'heure de sa mort , et avait intention d'en prendre semblable unction qu'il en avait pris à son sacre.* Le roi étant mort le 30 août suivant , les députés du chapitre et de St.-Remi la rapportèrent à Reims ; à son arrivée , le clergé de la ville alla à sa rencontre , revêtu de ses plus somptueux ornemens , et l'accompagna jusqu'à l'église de St.-Remi , où elle fut remise dans le tombeau au grand contentement de tout le monde.

L'incendie qui éclata pendant la nuit du 15 au 16 janvier 1774 , dans le monastère de St.-Remi , et qui en réduisit en cendres la plus grande partie , fit craindre pour la Sainte Ampoule. Le tocsin venait à peine de se faire entendre que déjà le feu se communiquait à l'église d'une manière effrayante. Les religieux se hâtèrent de sauver ce qu'ils avaient de plus précieux : la chasse de St. Remi fut retirée du tombeau et transférée à St.-Nicaise par le peuple ; les religieux mirent le Saint Sacrement dans l'église des R. P. Minimes , et un bénédictin ayant aperçu le vicaire de la paroisse de St.-Timothée (11) lui

(a) Mémoires de Philippe de Commines , in f.º page 257.

confia la sainte relique , que cet ecclésiastique s'empres-
sa de porter chez lui ; mais bientôt elle en fut
retirée et remise entre les mains de Dom Debar ,
prieur de St-Remi , qui alla la déposer dans le
trésor de l'église de St.-Nicaise.

Les bruits qui circulèrent dans la ville les 17 et
18 du même mois , que le chapitre voulait enlever
la Sainte Ampoule et la châsse de St. Remi pour
les placer à la cathédrale , obligèrent les religieux à
la reporter dans leur église , ce qu'ils firent le
mardi 18 , à neuf heures du soir.

Elle était encore conservée précieusement auprès
de la chasse et dans le tombeau de l'apôtre de la
France , quand Ruhl , le digne agent d'une as-
semblée régicide , se rendit exprès à Reims pour la
détruire ; son existence , à la vérité , n'aurait pas
manqué de perpétuer le souvenir de la royauté et
les ennemis de la monarchie avaient trop d'intérêt
à la faire oublier.

Arrivé le 6 octobre 1793 , il convoque le conseil
général de la commune , ouvre lui même la séance
et après avoir feint de vouloir s'occuper des subsis-
tances il en vint au sujet de sa mission , et dit :
« que pour l'exécution des lois relatives à la ro-
» yauté , et à la destruction de tous les signes et
» marques qui y avaient trait , il se proposait de
» supprimer un reliquaire contenant ce qu'on ap-
» pelle la Sainte Ampoule , qui servait pour le

» sacré des ci-devant rois , et qu'il savait exister
» encore dans la ville ». Sans désespérer , il fait
prendre un arrêté portant « que le reliquaire lui
» sera remis le lendemain à deux heures de relevée,
» pour être brisé sur la place Nationale en pré-
» sence du peuple assemblé , et que sa poussière
» sera jetée au vent ».

Que pouvaient dans une circonstance aussi difficile les autorités de la ville contre des hommes qui avaient immolé Louis XVI , et violé les tombeaux de nos rois dont les dépouilles mortelles reposaient depuis plus de dix siècles , sous les voûtes antiques de l'abbaye royale de St.-Denis ? rien , d'ailleurs comment s'opposer au mal qu'on voulait faire ? la position des personnes en places dans des temps aussi malheureux , les contraignait à servir la cause des méchants , tout en la détestant.

Le maire de Reims fit donc le 7 octobre , au matin , d'après l'ordre de Ruhl , apporter la Sainte Ampoule à l'hôtel de ville : elle fut remise à deux heures après midi à cet ennemi de la royauté à qui il tardait d'anéantir cet objet sacré , dont il se voyait enfin possesseur. Il sort de l'hôtel de ville , suivi des membres de la commune et des administrateurs du district ; arrivé sur la place , il ouvre le reliquaire , en retire la Sainte Ampoule , et la brise à coups de marteau , sur le piedestal de la statue de Louis XV , en criant *vive la république* (12).

A son retour , il fait rédiger le procès-verbal de cet attentat , le signe , ainsi que son secrétaire Jeunesse , et le fait signer par les membres du conseil qui avaient été obligés de l'accompagner.

La joie était trop grande pour qu'il ne la manifestât point d'une manière toute particulière : il adressa à la Convention Nationale une lettre dans laquelle il annonçait l'envoi de son procès-verbal et des débris de la relique qu'il affecta de mettre dans la chemise d'un volontaire.

Après l'éclat d'une telle action ou pour mieux dire un fait aussi public, la Convention croyait bien avoir détruit totalement la Sainte Ampoule ; mais elle se trompa dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, dont la plus importante fut , sans contredit , le rétablissement du trône sur lequel est assis aujourd'hui notre glorieux et bien-aimé monarque.

Le maire de Reims , comme nous l'avons dit plus haut , s'était engagé à faire apporter la Sainte Ampoule à l'hôtel de ville pour la livrer à Ruhl ; il chargea de cette commission un officier municipal (a) qui , obligé de se concerter à ce sujet avec le curé de St.-Remi, (M. Seraine ,) dépositaire des

(a) M. Philippe Houelle , brasseur , et Marguillier de la paroisse de St.-Remi.

clefs du tombeau, eurent un moment la pensée de substituer à la fiole du reliquaire, une autre fiole qui fut de même couleur et de même dimension (13).

La chose eut été possible dans un temps plus tranquille; mais en eut-il été de même sous l'empire du fanatisme révolutionnaire? on le croira difficilement. Ils furent donc obligés de se borner à enlever avec l'aiguille quelques parcelles du baume que la fiole contenait, et qui se trouvait congelé, comme nous l'avons dit, et attaché à ses parois. L'officier municipal la prit et la porta chez lui où elle resta toute la nuit; il la remit le lendemain au magistrat qui lui en avait donné l'ordre; mais il eût soin de conserver, ainsi que le curé de la paroisse, et chacun de son côté, les parcelles du baume qu'ils en avaient retirées. Ce n'est pas tout : Ruhl, en brisant la Sainte Ampoule l'avait fait voler en éclats, et un habitant de Reims qui se trouvait sur la place en ramassa des fragmens et les conserva jusqu'au moment de l'enquête qui eut lieu par la suite.

Le bienfait de la restauration fut vivement senti par les rémois; ils s'empressèrent de courir aux pieds des autels pour offrir au seigneur leurs actions de grâce; mais à leurs transports de joie vinrent se mêler tout-à-coup de justes sentimens de douleur: ils n'avaient plus la Sainte Ampoule, et avec elle, ils croyaient avoir perdu l'insigne honneur de

voir sacrer dans leurs murs le digne rejeton de St.-LOUIS que Dieu, dans sa miséricorde, venait de rendre à la France.

M. Dessain de Chevières, alors procureur du roi, ne se borna pas à d'inutiles regrets : par des rapports il savait que quelques parcelles du baume avaient été soustraites à la main sacrilège du farouche pro-consul, il voulut s'en assurer, et plein de cette pensée digne d'un magistrat qui se montra de tous temps ami de son pays, il communiqua ses intentions à M. Bertin, curé de St.-Remi, et commença une enquête le 25 janvier 1819. Les soins qu'il prit pour une affaire d'une si haute importance furent couronnés du plus heureux succès; il parvint non-seulement à reconnaître la quantité des parcelles, mais encore, (et ce fait était le plus délicat), à constater leur authenticité. Ce n'était pas encore assez : il partagea le sentiment du pasteur de l'église paroissiale de St.-Remi, que pour ressusciter en quelque sorte cette relique, il était convenable d'en réunir toutes les parties éparses, et de les renfermer dans une boîte. Ils communiquèrent leur dessein à monseigneur Jean-Charles de Coucy, nommé à l'archevêché de Reims, qui l'approuva et en demanda l'exécution.

En conséquence, ils rassemblèrent le 11 juin 1819 dans l'église de St.-Remi les différentes personnes qui avaient entre leurs mains ces précieux

restes, et leur firent connaître qu'une boîte d'argent avait été faite pour les y déposer. Toutes alors s'empressèrent de remettre ce qu'elles avaient gardé jusqu'à ce jour avec tant de soin, et qui se trouva consister en trois petits paquets de parcelles du baume, avec un autre paquet renfermant deux éclats de la fiole. [La boîte fut fermée à trois clefs et placée de nouveau dans le tombeau de St. Remi, rétabli en 1803 (14) : elle y restera jusqu'au moment heureux où nous verrons enfin l'huile sainte couler sur le front de notre monarque bien-aimé.

Ce généreux abandon fut consigné, ainsi que tout ce qui avait eû lieu, dans un procès-verbal, dressé et signé par M. le procureur du roi et par toutes les personnes présentes ; parmi lesquelles se trouvaient plusieurs anciens religieux bénédictins de la congrégation de St.-Maur qui y avaient été appelés (15). On fit trois copies de ce procès-verbal ; l'une fut déposée au greffe du tribunal civil, la deuxième resta entre les mains du respectable magistrat qui s'était chargé de cette entreprise et la troisième fut envoyée à monseigneur de Coucy.

Ce prélat fut très-content du résultat de cette enquête et de tout ce qui avait été fait, et pour remplacer le reliquaire qu'on a eu le malheur de perdre, il en fit faire un nouveau en vermeil qui est d'une exécution vraiment admirable, et sous ce

rapport, bien supérieur à l'ancien ; afin d'y renfermer, quand il en serait temps, ce qu'on avait recouvré de la Sainte Ampoule.

Ainsi cette relique que des hommes ennemis de toutes les institutions divines et humaines, avaient voulu anéantir, recouvrera son antique usage au sacre du petit-fils de ce *héros qui régna sur la France* (Henri IV) ; de ce prince que les français au fort de leur malheur n'oublièrent jamais, et qui, en montant sur le trône si glorieusement occupé naguères par LOUIS XVIII, fut salué du nom de bien-aimé.

« Oui, c'est à Reims, a dit un noble pair (a)
 » que le prince, objet de tant d'amour, comblera
 » les vœux de ses peuples, que le prélat, en lui
 » présentant la couronne de Charlemagne, l'épée
 » de l'état, le sceptre, l'anneau et la main de
 » justice, adressera au ciel l'admirable prière ré-
 » servée pour cette cérémonie, etc. « C'est à
 Reims que le frère du bon et vertueux Louis XVI, que le frère de *Louis le Désiré*, restaurateur et sauveur de la France, recevra l'onction sainte des mains du successeur de l'apôtre des français (le bienheureux St. Remi). C'est à Reims une des plus grandes et des plus anciennes cités de la Gaule, que Constantin-le-Grand se plut à élever au rang de capitale de la seconde Belgique ; dans

(a) Le vicomte de Châteaubriand, brochure intitulée : *Le Roi est mort, Vive le Roi !* Paris 1824.

cette ville qui vit le vainqueur de Siagrius entouré de sa cour et en présence de ses soldats , renoncer aux idoles , courber son front superbe devant la croix , et reconnaître pour son souverain maître , le Dieu qu'adorait Clotilde ; qui devint sous les règnes suivans , une des deux capitales du royaume d'Austrasie ; que Charlemagne honora de sa présence lorsque ce puissant monarque , la gloire de l'Europe et l'honneur de son siècle , y vint recevoir le souverain pontife Léon III : enfin c'est dans cette ville , anciennement appelée la ville sainte , et depuis long-temps ville royale , que Charles X , comme il le dit lui-même « Prosterné au pied du même » même autel , où Clovis reçut l'onction sainte , » et en présence de celui qui juge les peuples et » les rois , renouvellera le serment de maintenir et » de faire observer les lois de l'état et les institutions octroyées par le roi , son frère ; qu'il » remerciera la divine providence d'avoir daigné se » servir de lui pour réparer les derniers malheurs » de son peuple , et la conjurera de continuer à » protéger cette belle France qu'il est si fier de » gouverner (a). »

Reims , réjouis-toi , revêts toi de tes plus beaux atours ; tout ce que tu avais perdu dans l'horrible catastrophe qui ébranla la monarchie Française jusques

(a) Discours du roi , lors de l'ouverture de la session de 1825.

dans ses fondemens , tu le retrouves aujourd'hui , ton roi vient de rétablir cette noble prérogative (16 (à laquelle tu attaches tant de prix ; et à l'exemple de ses prédécesseurs , tu le verras le lendemain de son sacre , visiter le tombeau du saint pontife qui dessilla les yeux du fondateur du premier trône du monde. Mais si CHARLES X ne voit plus au milieu de tes habitans ce nombreux clergé , ces superbes basiliques , qui te distinguaient de beaucoup d'autres villes du royaume et dont tu avais lieu de t'énorgueillir , il y trouvera les descendants de ces Rémois qui , à l'entrée de Louis le Grand dans leurs murs , lui adressèrent ces paroles en lui offrant les présens de la ville, *Sire nous apportons à votre majesté ce que nous avons de meilleur ; et nos cœurs sont à vous.*



NOTES.



(1) Sur trente cinq rois de la troisième race, vingt-neuf ont été sacrés à Reims, et ils l'eussent été tous, si des circonstances particulières n'y avaient mis obstacle.

Hugues-Capet voulant associer son fils Robert à la couronne, afin d'accoutumer les grands et les peuples du royaume à son obéissance, le fit sacrer à Orléans en 988 : Charles, duc de Lorraine était maître de Laon, et l'on pouvait craindre qu'il profita de ce voisinage pour empêcher que cette cérémonie n'eut lieu à Reims.

Louis VI, dit le Gros, fut aussi sacré à Orléans; l'église de Reims était en interdit à l'occasion d'un schisme suscité par deux prétendants, à l'archevêché de cette métropole, Raoul le Vert et Gervais.

Jean 1^{er}, ce prince roi avant sa naissance, mourut peu de temps après avoir reçu le jour.

Henri IV, se fit sacrer à Chartres le 27 février 1594, Reims était encore à cette époque au pouvoir des ligueurs.

Tous les français connaissent les malheurs et les infortunes de l'auguste frère de madame la Dauphine, Louis XVII.

Enfin, Louis XVIII; si ce prince n'a pas reçu l'onction sainte dans la ville royale, on peut du moins assurer qu'il en eut la volonté, il la fit assez connaître à toute la France.

(2) *Apocryphe !* s'écrient les partisans de la Sainte Ampoule ! le testament de St. Remi, Apocryphe ! il

est sans doute bien aisé de le dire, mais il nous semble qu'il faudrait le prouver.

Anquetil que vous citez n'a pas osé parler d'une manière aussi tranchante; il y met la retenue d'un écrivain qui ne veut rien donner au hasard; il dit seulement que *le mot archevêque qui n'était pas encore en usage dans les Gaules prouve la supposition*. Anquetil était jeune quand il composa l'histoire de Reims, et il est vraisemblable que plus tard, il n'aurait pas écrit aussi légèrement. En effet comment peut-on croire que le mot *archevêque* n'ait pas été en usage dans les Gaules à la mort de St. Remi, en 533, c'est-à-dire dans le 6.^e siècle, quand il l'était dès le 4.^e en Orient, en Egypte, en Asie, en Grèce et en Italie; comme il est aisé de s'en convaincre dans *l'institution au droit ecclésiastique de l'abbé Fleury, tome 1.^{er}*, pages 132 et 133, édition de 1771. Mais, vous M., qui paraissez avoir plus d'érudition que cet historien n'en avait alors, pourquoi cette manière de raisonner qui ne prouve rien, que ne lisiez vous avant de faire imprimer vos *Essais*, la lettre d'un Rémois (a) et d'autres ouvrages, vous n'auriez pas manqué de reconnaître qu'avec de l'esprit l'on peut quelquefois se tromper? Ce n'est pas tout; on vous trouve inconséquent, et on ajoute : comment se fait-il que l'auteur des *Essais* rejette le testament de St. Remi comme supposé, et qu'il donne

(a) Lettres d'un Rémois par D. Vincent à M.^r M. D..... ou *Doute sur la certitude de cette opinion*, que le sacre de Pépin est incontestablement la première époque du sacre des rois de France, Liège 1765.

pour être de ce St. prélat, une lettre à Clovis reconnue fautive par de savans critiques? On va plus loin, on prétend qu'il y a dans cette lettre des endroits qui auraient pu être mieux traduits; vous dites, par exemple; *honorez le sacerdoce, ses conseils ne pourront que vous être utiles*, et on a préféré, mal adroitement sans doute, *honorez vos évêques et recourez à leurs conseils*, telle que l'a traduit Rebaud de la Chapelle dans sa dissertation sur une lettre de St. Remi à Clovis, etc. (comme on peut le voir dans les dissertations sur l'origine des Français, sur l'établissement et les premiers progrès de la monarchie française dans les Gaules, Paris 1748, in-12.)

(3) *Le catholique Pluche*, expression de notre auteur. Pluche n'est pas le seul catholique qui n'ait point admis le miracle de la Sainte Ampoule. Combien d'autres miracles rapportés par les légendaires, n'ont-ils pas été rejetés par des hommes qui étaient pour le moins aussi catholiques que l'auteur du spectacle de la nature. D'ailleurs, chacun sait que le chrétien le plus orthodoxe et le plus timoré peut croire ou rejeter sans blesser sa conscience tout ce qui n'est pas article de foi.

(4) *Omars Catholiques*, expression tout-à-fait nouvelle et dont l'auteur des Essais est probablement l'inventeur; cependant toute brillante qu'elle est, il aurait du, avant tout, apprendre à ses lecteurs ce qu'il voulait faire entendre par Omars catholiques. Quoiqu'il en soit, nous sommes persuadés d'avance que les admirateurs de cet écrivain diront qu'il était impossible de

mieux finir cette discussion ; qu'Omars catholiques est sublime, et que les vers de la tragédie de Mahomet ne pouvaient jamais être mieux placés qu'en cet endroit : Voltaire ne les eut pas faits, que le sujet traité par l'auteur les lui aurait inspirés. Il n'y avait réellement qu'un philosophe qui put s'en tirer d'une manière aussi habile.

(5) Des gens du peuple croyaient que la liqueur renfermée dans la fiole diminuait ou augmentait suivant l'état de santé du roi : pleine, quand il se portait bien, mais baissant par degrés, quand il était malade. On trouve dans un manuscrit de Hugues de St. Victor, mort en 1142, un chapitre intitulé : *De unctione regum francorum*, où il est dit, après avoir raconté le miracle de la Sainte Ampoule, que le vase qui renfermait la liqueur demeurait toujours plein et jamais vuide (a). Ce qu'il y a de certain, dit Pluché, dans sa lettre sur la Sainte Ampoule dont nous avons déjà parlé, et ce que personne n'aura de peine à croire, n'est qu'à mesure qu'on tirait du baume, il en restait moins dans la fiole et quelle n'augmentait en aucun temps.

(6) Il y avait quatre Baronies relevantes de l'abbaye de St.-Remi de Reims, et les possesseurs de ces quatre Baronies avaient le droit de porter le dais sous lequel la Sainte Ampoule était transportée de l'église de St.-Remi à la cathédrale, pour le sacre de nos rois.

Il n'existe aucuns titres ni aucuns renseignemens qui prouvent que les chevaliers de la Sainte Ampoule aient fait parti d'un ordre de chevalerie.

(a) La France littéraire, tome XII.

Ces seigneuries ou baronies étaient, Terrier, Bellestre, Neuvizy et Souastre.

Les conditions requises et nécessaires pour être chevalier de la Sainte Ampoule et en remplir les fonctions aux sacres, étaient d'être propriétaire en tout ou en partie d'une des quatre Baronies, et de plus d'être noble.

Au sacre de Louis XV, un M. Romain qui avait épousé une demoiselle, propriétaire en partie d'une des baronies, fut exclu comme étant roturier, et M. Clignet, Bailli de St. Remi, le remplaça.

Quand un des barons se trouvait absent, lors du sacre, le Bailli de St. Remi prenait sa place, c'est ce qui eut lieu au sacre du roi Louis XVI, M. Jean Baptiste Pitat, bailli, remplaça M. le comte d'Auger, baron de Neuvizy.

Malgré les recherches qu'on a faites dans les anciens titres concernant la Sainte Ampoule, on n'a jamais pu découvrir s'il y avait un ordre de préséance entre les quatre barons; cependant si on s'en rapporte au procès-verbal du sacre de Louis XVI, on les trouve ainsi placés.

Terrier, Bellestre, Neuvizy et Souastre.

L'usage voulait qu'à tous les sacres, l'abbé de Saint-Remi distribuât des croix aux chevaliers de la Sainte Ampoule; aussi au sacre de Louis XVI, Dom Baudart, procureur de l'abbaye, en commanda quatre à M. Coudray, jouallier à Paris, qui coûtèrent 120 fr. chacune; et comme il y avait incertitude sur la forme de ces croix, Dom Pierre Gabriel Debar, prieur, les fit faire d'après une des gravures qui se trouvent dans

livre du sacre de Louis XV. où est représenté un chevalier baron de la Sainte Ampoule, décoré de cette croix.

Ces croix représentaient d'un côté la figure de St. Remi, et de l'autre une colombe tenant à son bec la Sainte Ampoule:

Extrait d'un mémoire concernant les barons de la Sainte Ampoule, qui paraît avoir été fait par M.^r J. L. H. S. Depérthes, avocat en parlement et procureur fiscal de l'abbaye de St. Remi, auteur de l'Histoire des Naufrages, etc.

(7) Les habitans du village du Chêne le Populeux avaient prétendu, lors du sacre de Louis XIII, que leur droit d'assistance à cette cérémonie ne venait pas, comme on le disait, de ce qu'ils étaient vassaux de l'abbaye de St. Remi. Ils soutenaient au contraire que ce privilège leur appartenait, parce qu'ils avaient eu le rare bonheur de reprendre la Sainte Ampoule des mains des Anglais, qui, maîtres sous Charles VII d'une grande partie de la France, et notamment de la Champagne, s'étaient emparés de cette précieuse relique, et l'emportaient avec eux. Les habitans du Chêne avaient eu l'adresse de s'apercevoir de ce larcin, lorsque ces insulaires passèrent dans leurs pays, quoique cependant ils avaient eu la précaution de la cacher dans l'oreille d'un âne ou d'un mulet. Cette fable aussi ridicule qu'absurde n'a jamais été accréditée que dans l'esprit du bas peuple, et l'histoire où l'on rapporte que lorsque Charles VII entra dans Reims par la porte de Dieu-lumière, les Anglais en sortaient par celle de Mars, n'aurait pas manqué de dire qu'ils avaient dans leur fuite enlevé la Sainte Ampoule; mais

qu'elle avait été reprise sur eux , à huit lieues de la ville, c'est-à-dire près du Chêne.

La vérité est, que l'abbé ou le prieur de St.-Remi, requéraient anciennement les habitans du Chêne, parce qu'ils étaient vassaux de cette abbaye, que, plus près des frontières, on les regardait comme plus en état, à cause de leur humeur martiale, de porter secours s'il en avait été besoin. Mais depuis que cette abbaye se trouvait renfermée dans la ville, leur présence était devenue tout-à-fait inutile.

Le nombre des habitans qui venaient en armes pour cette cérémonie, n'a jamais été fixé. Au sacre du roi Jean, ils étaient 20; à celui de Louis XIII, il y en eut 150; et à celui de Louis XIV ils se trouvaient 300. Les religieux de St.-Remi les logeaient et les nourrissaient pendant leur séjour, et leur donnaient de plus, à leur départ, 50 livres d'indemnité.

Au sacre de Louis XIII, ils prétendirent que la haquenée sur laquelle était monté le prieur, et le dais où ce religieux était placé lorsqu'il porta la Sainte Ampoule leur appartenait; ils se battirent avec les gardes et les gens du Roi, qui voulaient s'opposer à leur violence, et quelques-uns furent blessés; mais étant les plus forts, ils parvinrent malgré les représentations du prieur Jean Lespagnol, à enlever et à emmener la haquenée, sans selle et sans bride. Le prieur craignant d'être maltraité fut contraint de renoncer au droit de l'abbaye.

Au sacre de Louis XIV, ces habitans voulurent comme au sacre précédent s'emparer de la haquenée, mais on parvint à les écarter.

Lors du sacre de Louis XV, les abbés et religieux de St.-Remi, pour éviter toute espèce de contestation, crurent devoir ne pas mander les habitans du Chêne; cependant, quelques jours avant la cérémonie, ceux-ci se mirent en route pour venir à Reims, armés comme aux sacres précédens. A cette nouvelle, l'abbé et les religieux présentèrent contre eux un placet au roi, pour éviter le scandale, et prévenir les accidens qui pourraient arriver.

Voyez *Histoire des Sacres et Couronnemens de nos Rois, faits à Reims, à commencer par Clovis jusqu'à Louis XV, etc. par M. R. C. Reims, Regnault Florentin, 1722. Mémoire, manuscrits sur l'assistance des habitans du Chêne, à la Bibliothèque, cartons n.° 8.*

(8) Au sacre de Louis XVI, les seigneurs otages étaient quatre officiers de la maison du roi; ce furent MM. le marquis de la Roche-Aymon; le marquis de la Roche-Chouard; le vicomte de la Roche-Foucault; et le comte de Talleyrand - Périgord.

(9) On faisait neuf onctions sur les différentes parties du corps de nos rois : la première à la tête, la deuxième à la poitrine, la troisième à l'épine du dos, la quatrième et la cinquième aux deux épaules, la sixième et la septième à la jointure des bras, la huitième et la neuvième aux paumes des mains.

(10) Les guidons, après la cérémonie du sacre, étaient déposés dans l'église de l'archi-monastère de St.-Remi; et placés aux basses voûtes de l'arrière-chœur, près du tombeau de ce St. prélat. A chaque sacre, les drapeaux nouveaux remplaçaient les anciens.

(11) Le vicaire de la paroisse de St.-Timothée était le digne et respectable M. Claude-Nicolas Bonnette, docteur de la faculté de théologie en l'université de

Reims, curé de Vieux-St.-Remi, de Trigny, et de la paroisse de St.-Maurice, aujourd'hui théologal et chanoine de l'église métropolitaine; il garda la Sainte Ampoule près de deux heures dans sa chambre: M. Baulni, curé de St.-Timothee, mort en 1822, archidiacre de l'église de Reims, vint alors la reprendre et la remit au grand-prieur de St. Remi.

(12) Ruhl en venant à Reims avait deux missions à remplir; la première, de détruire la Sainte Ampoule, et la deuxième de pervertir le peuple en se servant pour cette œuvre diabolique du ministère des vieillards. Mais n'ayant point trouvé dans cette ville de vieillards sur les places publiques pour le seconder; et comme il le dit lui-même dans sa lettre à la convention nationale, en lui annonçant la destruction de la relique, *il s'y transporta de sa personne en prêchant la haine des rois et l'amour de la république, ou des bonnes mœurs, etc.* comment se fait-il que, d'après une lettre aussi positive et sa publicité dans les journaux du temps; d'après le procès-verbal du bris de la Sainte Ampoule aussi connu que la lettre, comment dis-je se fait-il, que MM. Beaulieu et Depping aient pu dire, (article Ruhl, Biographie universelle, tome xxxix,) que ce représentant *fit assembler les vieillards de cette ville, se plaça au milieu d'eux.... harangua le peuple qu'il avait réuni, prit la Sainte Ampoule, et après l'avoir fait voir au cortège ébahi qui l'entourait, la lança violemment à ses pieds, etc.* Nous sommes obligés de déclarer ici pour l'honneur de la ville de Reims, qu'il y a dans ce que nous venons de citer, pres-

qu'autant d'erreurs que de mots : Ruhl, et, le fait est certain, *n'assembla pas les vieillards* pour être témoins du bris de la Sainte Ampoule, sa lettre précitée le prouve assez : et *le cortège qui l'entourait*, cortège qui pouvait au plus s'élever à quarante personnes et dont le plus grand nombre était composé d'enfans et de gens qu'on trouve toujours sur le pavé, ne fut point *ébahi* de cette action. Certes il n'y avait pas de quoi. Plus nous réfléchissons sur cet article, plus nous trouvons inconcevable que des écrivains estimables aient pu par de telles inexactitudes, pour ne rien dire de plus, vouer au mépris public les vieillards et les habitans d'une ville recommandable par l'horreur qu'elle a toujours manifestée pour les crimes de la révolution et par son amour pour ses souverains.

(13) Dom Lecuyer, dernier grand-prieur de l'abbaye de St. Remi, avait conçu la même idée avant d'être forcé à quitter son monastère, il avait même consulté l'orfèvre de la maison sur les moyens d'exécuter ce projet, qu'il eut mis à fin s'il n'avait pas craint d'exposer les religieux aux plus grands périls.

(14) On regrette que ce tombeau n'ait pas été rétabli sur le même modèle, et dans les mêmes proportions que l'ancien qui fut détruit en 1793; il n'en aurait pas coûté davantage, aux sculptures près qu'on aurait faites plus tard, et l'église y aurait gagné sous tous les rapports. Toutes les statues qui ornaient l'ancien tombeau ont été conservées dans la bibliothèque de l'abbaye de St. Remi, elles sont replacées autour du nouveau; la niche où l'on voyait St. Remi, catéchisant Clo-

113 et les quatorze colonnes de marbre jaspé, qui séparaient les niches où étaient placés les douze pairs de France, sont encore dans la ville et ont toujours été à la disposition de la fabrique de St. Remi, qui les aurait eues pour une somme très-modique. La mairie se serait fait un plaisir de rendre à cette église les deux belles colonnes de porphyre qui étaient à l'entrée du tombeau, et qu'elle a à sa disposition.

Un habitant de Reims ayant trouvé tout récemment (en 1824), dans le chantier d'un maître maçon, la niche et douze de ces colonnes, les acheta et les plaça dans son jardin situé sur les remparts près de la Tour du Mont-Dieu, après néanmoins s'être assuré lui-même que la fabrique de l'église paroissiale de St. Remi n'était pas disposée à en faire l'acquisition.

Les deux autres colonnes sont dans une des maisons de la Couture.

(15) Voici leurs noms :

Seraine, ancien curé de St.-Remi; Bourré, l'un de ses vicaires; Lecomte, juge au tribunal civil; Champagne-PrévotEAU, marchand épicier; Hourelle, docteur en médecine; Hourelle-Merlin, fabricant; et Jean Baptiste Hourelle, (ces trois derniers, enfans et héritiers de M. Philippe Hourelle, brasseur, ont partagé entre eux les parcelles du baume que leur père avait eu la précaution de détacher de la fiole.)

(16 Les avantages que Reims obtint de nos rois en qualité de ville du sacre, sont inappréciables; non seulement ils se plurent à relever et à embellir ses temples, à enrichir les autels, à augmenter les trésors de ses églises; ils voulurent encore que toutes les classes

des habitans de cette ancienne cité se ressentissent de leurs bienfaits. Notre intention n'est pas de faire ici l'énumération de toutes les libéralités que les Rémois reçurent de la munificence de nos princes, et encore moins de faire connaître dans tous leurs détails, les présens qu'ils offraient à l'église métropolitaine, le jour qu'ils venaient y recevoir l'onction sainte ; une telle entreprise nous conduirait trop loin ; nous nous bornerons donc à indiquer les plus importantes.

Philippe I.^{er} aida de ses libéralités l'archevêque Gervais à faire construire l'église de St.-Nicaise.

CHARLES V, CHARLES VIII, LOUIS XII et LOUIS XIII, accordèrent des sommes considérables pour mettre la cathédrale dans l'état où nous la voyons. HENRI II contribua à la construction du beau portail de l'église de St.-Pierre-les-Dames.

Louis XV donna, par lettres patentes du 28 août 1751, un secours de quatre-vingt mille francs à prendre pendant douze années consécutives à raison de 15000 fr. par an, sur les octrois que la ville payait à sa majesté, pour être employé à l'établissement des fontaines. Ce monarque avait aussi accordé 15000 fr. par an sur lesdits octrois, pendant l'espace de quarante-deux ans, pour aider le conseil de ville à payer les dépenses de la construction de la place Royale et l'érection de sa statue.

Louis XVI donna 45000 fr. de sa cassette pour la démolition de la Porte aux Ferrons, 50000 fr. pour la construction du nouveau collège, et 1200 fr. pendant quinze années sans aucune retenue, pour la décoration de la cathédrale. Et lors de son séjour à

Reims pour son sacre, il fit distribuer tant aux hôpitaux qu'aux pauvres de la ville 36000 fr. et pour plus de 4000 fr. de viande ainsi que du pain à proportion, etc.

On pourra voir le tableau des libéralités de ce prince envers la ville de Reims, dans l'almanach de Reims pour l'année 1776.



